Poissy et son quartier disciplinaire

De la littérature? Non.

Des faits rapportés sobrement et des faits malheureusement trop exacts! L'auteur, en cas de contestation, n'hésiterait d'ailleurs pas s'il était nécessaire à apporter d'autres preuves à l'appui pour certifier la véracité de ce qui est exposé dans son article. — (N. D. L. R.).

Quand je suis arrivé au quartier disciplinaire, au mois d'août, il y avait un détenu nommé Calvo, aujourd'hui à la maison des fous de Clermont (Oise). Maigre et sans forces, il cherchait toujours à se jeter sur les gardiens. Aussi lui avait-on mis les fers aux pieds et chaque jour le *régalait*-on de coups, dans le sombre cachot nº 24 où il croupissait depuis je ne sais quand, sans eau pour se laver et au régime le plus aggravé par la malice de ses bourreaux, qui le jetaient à terre d'un coup de pied bien lancé aux organes génitaux, puis s'agenouillaient sur lui et le frappaient à coups de clés sur le crâne. Je voyais ressortir du cachot le prévôt avec son pantalon blanc tout ensanglanté.

Le détenu Michel (matricule 9992), fut pris de crise de folie, un mois avant sa libération. Pendant le paroxysme de sa démence, il criait et tapait à sa porte, sans d'ailleurs se livrer jamais à des violences ni à des injures. Mais on le camisolait, on le battait et on le privait de boisson, après avoir salé sa soupe, parce qu'il «faisait trop de bruit».

Une nuit, le prévôt l'a «corrigé» si férocement, à l'aide d'un sandow agrémenté de trois noeuds, que le caoutchouc s'est rompu; et comme le lendemain, le surveillant Begey s'étonnait des tuméfactions dont le dos de Michel était couvert, le prévôt expliqua en ricanant: «C'est parce qu'il a dû se

frotter le long du mur.» Il a d'ailleurs remplacé son sandow par une matraque de caoutchouc qu'il garde dans sa cellule et dont il usera quand il croira pouvoir le faire.
Quand je suis parti, j'ai laissé dans une cellule un nommé Lelait, qu'une balle logée dans la tète a rendu fou à peu près, bien que l'Administration prétende le contraire. Pour voir s'il était un simulateur, on lui a mis la camisole et on l'a frappé. Comme il continuait de déraisonner, l'opinion est qu'il pourrait bien être fou, car «les fous ne sentent pas la douleur», et c'est le critérium de la démence au quartier disciplinaire.

Mardi 7 novembre 1928.

Sterckemann (nº 197) est expulsé de la salle nº 4 pour «bavardage», et il est violemment. frappé par le surveillant Lagnerot et le prévôt. (Pas de rapport.)

Jeudi 8, 3 heures.

Schelbert (matricule 9679) est expulsé de la salle par le brigadier Beausoleil, pour «avoir haussé les épaules» en sa présence. Traîné au quartier, il est giflé et frappé à coups de poing sur la figure par le brigadier, puis enfin copieusement assommé par Lagnerot et le prévôt. (Pas de rapport.)

Vendredi 9.

Bouleau (matricule 367), étant en prévention dans la cellule no30 (rez-de-chaussée), ne s'étant pas mis assez vite au «garde-à-vous» dans le fond de sa cellule, lors de l'ouverture de son guichet, a été pendant plusieurs minutes frappé et piétiné par le prévôt et les surveillants Baxas et Lagnerot, et reste le visage en sang, à moitié évanoui. Le fait est rapporté au sous-directeur, en prétextant que le détenu s'était, jeté sur le prévôt; le sous-directeur, sans plus ample informé, promet à la victime de «l'envoyer au cimetière».

Tous les jours, le détenu Terki, mis à l'isolement au quartier disciplinaire parce qu'il était trop malpropre pour être gardé à l'infirmerie où son état d'affaiblissement l'avait fait entrer, est odieusement traité.

Il peut à peine se tenir debout et son état de maigreur est effrayant. Il a rarement une conscience nette de ce qu'il fait.

Il a été, lors de son arrivée, camisolé, puis frappé au visage par le brigadier Beausoleil, parce qu'il tapait contre sa porte. Enfermé dans une cour, il a déféqué dans l'allée (il n'y avait pas de cabinets). En présence du surveillant Laignerot, le prévôt a rempli la bouche de Terki avec ses excréments et, pour le forcer à les avaler, lui a tenu la tête renversée sous le robinet, en lui pinçant le. nez.

Chaque fois qu'il crache à terre, le prévôt lui empoigne la tête par les oreilles et le «sonne» à l'endroit où il a craché. Après l'avoir frappé, il lui a si bien sonné la tête qu'il lui a fendu profondément l'arcade sourcilière droit (on en trouverait facilement la marque sur son crâne). N'osant pas l'envoyer à l'infirmerie, c'est le prévôt qui lui a fait un pansement avec des linges sales.

Les brigadiers Thoreu et Beausoleil ont ignoré ce «détail», mais ils ont beaucoup approuvé le fait de lui avoir fait ingurgiter ses excréments.

Le malheureux Terki a fini heureusement de souffrir dans les premiers jours de décembre: un matin glacial, il était étendu, complètement nu, sur le pavé d'une cour, sous le jet du robinet. Le prévôt, qui le frottait avec un lave-pont en chiendent, s'aperçut que ses jambes étaient extraordinairement enflées. Le surveillant, inquiet, se décida à l'expédier à l'infirmerie, où il acheva d'agoniser quelques jours après.

Vendredi 30 novembre.

Bardin, surveillant de quartier, est remplacé par le surveillant Calmette.

Le surveillant Héro fait sortir de la salle de discipline le détenu Soulas (matricule 310), parce qu'il ne marchait pas au pas et courait pour suivre les autres (il était blessé au pied).

Ayant téléphoné sans obtenir de réponse, le surveillant Calmette, pressé par le prévôt, a laissé camisoler Soulas, dont on entendait les hurlements dans toute la détention, ce qui a nécessité la fermeture des fenêtres pour que ses cris ne s'entendent pas à l'extérieur de la prison. (Pas de rapport.)

Dimanche 2 décembre.

Le prévôt, étant ivre et procédant à la fermeture des cellules, «assomme» sans ordre le détenu Tamen, parce que sa cellule ne «brillait pas assez», et il ne s'est arrêté de frapper que sur les ordres presque menaçants du surveillant Moreau.

Mercredi 5 décembre.

Vers 10h. 30, le prévenu Le Dorze, ayant refusé de travailler, est amené en prévention par le brigadier Thoren, qui ordonne au prévôt de le «soigner. il est aussitôt roué de coups en présence du brigadier et des surveillants Laignerot et Cardon.

Le détenu Micheline (matricule 305), ayant causé à la salle de discipline, en est expulsé par le surveillant Héro. Sans ordre et sans la présence du brigadier, il est aussitôt camisolé par le surveillant Bardin. (Pas de rapport.)

Orange (matricule 404), expulsé de la salle pour avoir appelé «enculé» l'entraîneur, est précipité au cachot 24, où le surveillant Laignerot et le prévôt le frappent avec tant de violence qu'il est blessé à la jambe et que quelques jours après le sous-directeur est obligé de rappeler à la prudence

les deux exécuteurs. (Pas de rapport.)

Dimanche 30 décembre.

Négligé de noter les corrections journellement infligées à un, deux et trois détenus.

Voici deux ou trois jours, le surveillant Thavoillot, recevant au quartier disciplinaire les victimes du prétoire, a giflé à toute volée et frappé à coups de pieds et de poings le détenu Tombek. (matricule 108), dont la tenue était correcte, mais sous le prétexte que, quinze jours plus tôt, «il avait eu l'air de le narguer pendant une corvée».

Aujourd'hui, vers 10 heures, le détenu Tubeuf, faisant trente jours de cellule, ayant été oublié pour la séance de douches, a réclamé. Refus insolent d'écouter sa réclamation. Tubeuf, qui est un peu déséquilibré, s'est mis à parler à haute voix dans sa cellule, disant qu'il se plaindrait.

Aussitôt, le surveillant Laignerot et le prévôt, entrant dans sa cellule, le frappent violemment; puis, l'empoignant par un pied, le prévôt le traîne à travers la galerie de la cellule 10 au cachot 24. Là, après l'avoir encore frappé à coups de poing dans le dos et le creux de l'estomac, ils le relèvent en l'empoignant par le nez.

Le malheureux est alors camisolé et sanglé avec rage, puis, étant ainsi immobilisé, reçoit les coups du surveillant et du prévôt, bleus de colère. Ce dernier le frappe à coups de poing sur les lèvres et les oreilles. Enfin, on l'enferme et on le laisse hurler pendant trois quarts d'heure.

Bien que le téléphone fonctionnât, tout ceci a été fait sans que le surveillant ait jugé utile d'en référer au brigadier de service. Il s'est. contenté de prier le surveillant Haudet d'avertir le brigadier Michelon, lequel est venu, une demi-heure plus tard, donner son approbation. Bien entendu, pas de rapport.

D'ailleurs, on frappe odieusement les prévenus pour des motifs futiles tels que: chanter dans sa cellule, ne pas se découvrir devant le prévôt, parler à un camarade, etc., etc.

1929. — Mois de janvier.

Le détenu Cozic a été camisolé, sans l'ordre ni la présence d'un brigadier, par le surveillant Bardin, parce que le surveillant Gauthier l'avait expulsé de la salle pour avoir «répondu» à une observation.

Parce qu'il ne marchait pas «au pas», le détenu Viaud est camisolé par le surveillant Michaud, et, pour le même motif, un détenu étranger, X..., qui ne comprenait pas le français, a été le soir, après coucher, frappé par le surveillant Martin.

Le surveillant Tharvillot, de garde de nuit, est entré avec le prévôt dans une cellule où étaient enfermés trois punis de salle de discipline (Cuesta, Ligois et N...). Ils les ont longuement frappés et piétinés (coups de clés), parce qu'ils «parlaient». Le prévôt raconte que Tharvillot, qui était ivre, «allait un peu fort».

Le détenu Dufay, puni de salle, étant blessé au pied, avait mis dans son espadrille le chiffon qui sert à frotter la cellule. Sur l'ordre du surveillant Carli, il reçoit une violente raclée.

Enfin, négligeant les autres sévices plus ou moins graves, voici l'affaire de Kassalof, qui est un réel assassinat:

Le détenu Kassalof (matricule 85), sujet roumain (?) était atteint au dernier degré de la tuberculose spéciale aux prisons: il toussait et crachait ses poumons du matin au soir et du soir au matin, dans la cellule 26, en cette saison glaciale.

Le docteur l'avait expulsé de l'infirmerie parce qu'il se

tenait mal, et, le 17 janvier, pour «n'avoir pas été à sa place» sur l'ordre du surveillant-chef, il passe au prétoire et «prend» quinze jours de cellule.

Le 22, il demande la visite du médecin; mais, comme il arrive très souvent, le surveillant de l'infirmerie néglige de le faire venir.

Le 23, il demande encore, mais en vain, la visite du médecin.

Le 24, cependant, il est extrait de sa cellule; le surveillant, d'infirmerie Lagnerot, s'apercevant qu'il a mis dans ses chaussons percés des touffes de laine ramassées dans la cour, appelle le prévôt, qui jette Kassaloff sur le ciment et, à coups de poing dans l'estomac, le «corrige», non sans l'avoir tout d'abord frappé à coups de souliers et piétiné. À cette exécution étaient présents aussi le surveillant Michaud et le détenu Mirkowitch.

Mené cependant à la visite, le docteur lui accorde un peu de sirop iodo et de la teinture d'iode!

Le 26, il retourne à la visite; le 28, puis le 29, son état s'étant aggravé (il ne touche plus à la boule de pain qui est cependant la seule nourriture à laquelle il ait droit), il est inutilement inscrit sur le cahier des visites: on ne le fait pas appeler.

Le 30, on l'aide à se rendre à l'infirmerie, et le docteur daigne lui accorder... un jour de repos!!! et du bromure.

Le 31, à l'ouverture des cellules, j'essaie en vain de lui faire avaler sa potion, mais ses dents ne se desserrent pas; il râle déjà et cherche à remonter vers lui une imaginaire couverture.

Le prévôt le jette sur son dos comme un sac et court le porter à l'infirmerie, en lui heurtant la tête contre les portes, et son visage saigne. Mais enfin il meurt le lendemain Le docteur

a, je crois, diagnostiqué une méningite tuberculeuse.

L'article 416 du Code d'Instruction criminelle prévoit que, dans les cas de fureur, de violences et de menaces graves, les détenus pourront être resserrés plus étroitement et même mis aux fers.

On néglige d'employer les fers, qui sont assez longs à mettre et à retirer, mais on «resserre plus étroitement» à l'aide de la camisole de force, dont l'application est un tel supplice que personne n'est capable de la supporter plus de dix minutes sans hurler.

Non content de la serrer jusqu'à suffocation, on attache les bras derrière le clos, tirant la main droite jusqu'à ce qu'elle atteigne l'épaule gauche, et la main gauche à l'épaule droite.

Le prévôt raconte qu'avec un surveillant nommé Paillard, il camisola un détenu après lui avoir mis un sabot contre la poitrine et un autre dans le dos! Certains gardiens ont aussi, parfois, placé sous la camisole une bûche entourée d'une corde!

Les victimes les plus désignées aux sévices de toutes sortes sont les Arabes et les étrangers, ainsi que ceux qui n'ont pas de relations avec l'extérieur, soit par le parloir, soit par correspondance.

À noter enfin que, l'hiver, pendant la «fouille» des punis, on les fait se déshabiller dans un courant d'air établi intentionnellement et sur le sol en ciment que, les hivers précédents, on lavait à grande eau quelques instants avant l'heure du prétoire.

Matricule 9305 (balayeur).